



# MODULE THÉRAPEUTIQUE

06 & 07 JUIN 2024

Dr Eduard Matei PRETORIAN et Dr François  
BUGHIN

# OBJECTIFS DES FORMATIONS

DEUX MODULES DE 2 JOURS DONNENT AU DÉTENTEUR UN **ACCÈS RECONNU PAR LES SPÉCIALISTES DU SOMMEIL** AU DÉPISTAGE ET À LA PRISE EN CHARGE DES TRS EN CARDIOLOGIE.

## *module* **diagnostic**

Acquisition des  
**BASES DE LA PHYSIOLOGIE DU SOMMEIL**

Acquisition des  
**CONNAISSANCES DIAGNOSTIQUES DES TROUBLES RESPIRATOIRES LIÉS AU SOMMEIL**

Apprentissage de la  
**LECTURE ET L'INTERPRÉTATION DE LA POLYGRAPHIE VENTILATOIRE**

Découverte des  
**DIFFÉRENTS APPAREILLAGES DIAGNOSTIQUES DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ**

Apprentissage des  
**DIFFÉRENTS MODES DE VENTILATION DANS LES TRS**

Apprentissage à  
**L'UTILISATION, À LA PRESCRIPTION, AU RÉGLAGE ET AU SUIVI DES SYSTÈMES DE VENTILATION**

Découverte des  
**DIFFÉRENTS APPAREILLAGES DE VENTILATION DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ**

Découverte des autres méthodes de traitement :  
**ORTHÈSES MANDIBULAIRES, CHIRURGIE ORL ET MAXILLO-FACIALE**

## *module* **thérapeutique**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE DU SAS

### JOUR 1

8h00 – 8h30

Présentation du cours

8h30 – 10h30

#### **COURS 1**

### LA VENTILATION DU SASO ET DU SASC

- La PPC : mode d'action, indications, contre-indications, législation
- La ventilation auto-asservie. Le traitement du SAS central

10h30 – 11h00

Pause

11h00 – 11h30

- Cas clinique PPC, le rôle du prestataire

11h30 – 12h30

#### **COURS 2**

### LES AUTRES MODES DE VENTILATION

- Bilan pré-thérapeutique respiratoire
- SAS et pathologies respiratoires
- La VDNP

12h30 – 13h30

Déjeuner

13h30-15h30

#### **COURS 3**

### APPAREILLAGE ET SUIVI DU SAS

- Mise en place du traitement
- Analyse des rapports de PPC (observance, fuites, IAH, pressions)

15h30-16h00

Pause

16h00-18h00

**FORMATION** par des ingénieurs d'application (travail en petits groupes)

**SOCIÉTÉS FISHER & PAYKEL, LOWENSTEIN, RESMED, SEFAM**

## JOUR 2

8h00 – 10h00

### **COURS 4**

## SITUATIONS DIFFICILES

- Somnolence résiduelle, effets secondaires
- Enregistrement sous PPC

10h00 – 10h30

Pause

10h30-12h30

**FORMATION** par des ingénieurs d'application (travail en petits groupes)

**SOCIÉTÉS FISHER & PAYKEL, LOWENSTEIN, RESMED, SEFAM**

12h30-13h30

Déjeuner

13h30 – 14h30

### **COURS 5**

## ASPECTS THERAPEUTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE ORL DU SAS

- Orthèses d'avancée mandibulaire
- Chirurgie hors bases osseuses
- Stimulation du XII
- Indications d'endoscopie du sommeil

14h30 - 15h30

### **COURS 6**

## TRAITEMENT CHIRURGICAL DU SAS

- Bilan pré-chirurgical clinique et paraclinique
- Chirurgie bi-maxillaire

15h30-16h00

### **COURS 7**

## STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE DES TRS

16h00 – 16h30

### **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **FIN DE LA FORMATION**

- Ateliers pratiques
- Apprentissage de la polyg. ventilatoire

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## TARIFS, RÈGLEMENT, FACTURATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux cours, aux ateliers, les supports de cours ainsi que les pauses et les déjeuners durant la formation. Les frais de réservation hôtelière ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

Le coût de toute formation commencée est intégralement dû.

Le paiement de l'intégralité du coût de la formation est à effectuer à l'inscription afin de valider votre participation.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation **si celle-ci est suivie dans son INTEGRALITE.**

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à ladite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation.

Au vu du contexte sanitaire, si nous nous voyons dans l'obligation de transformer la formation présentielle en format classe virtuelle, aucun remboursement ne pourra être demandé hormis bien sûr les frais d'hébergement. Une formation suivie en classe virtuelle est considérée comme étant une formation présentielle par L'Agence Nationale du DPC.

Cardiosleep se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

## INFORMATIONS LOGISTIQUE

Agence MACOGESTION

15 rue de la Bergerie

64 200 BIARRITZ

Coralie MARTIN : 06 77 85 60 41

contact@cardiosleep.fr